



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-4496>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **25-4496**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Nantes Métropole

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Convention de participation pour la mise en oeuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents des membres du groupement de commandes

Description : La présente consultation vise à conclure une convention de participation, au sens de l'article 1er du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 précité, et permettre aux agents des 13 collectivités locales et établissements publics composant le groupement de commande de bénéficier d'une aide au financement de la couverture complémentaire de prévoyance, à compter du 1er janvier 2026. Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commande conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants : Nantes Métropole, Commune de Nantes, CCAS de la ville de Nantes, Crédit Municipal de Nantes, Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra, École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, Commune de Bouaye, Commune de la Chapelle-sur-Erdre, Commune des Sorinières, Commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Commune de Saint-Léger-les-Vignes, Commune de Saint-Jean-de-Boiseau, Commune de Vertou. En sa qualité de coordonnateur du groupement, Nantes Métropole aura en charge la passation, la signature et la notification de la convention de participation et des contrats d'assurances afférents. Chaque membre devra suivre l'exécution de la convention de participation et du contrat d'assurance afférent. Les personnels intéressés par ces conventions de participation sont : (i) agents permanents des entités du groupement ; (ii) agents non permanents des entités du groupement. Un Règlement de la consultation (phase candidatures) et ses deux annexes peuvent être téléchargés sous <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

Identifiant de la procédure : a52907b5-ce2f-4113-830a-dbeba64faf98

Identifiant interne : 2024NM006118

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 45,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. La convention de participation prendra effet au 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031. Elle pourra être prorogée d'un an pour motif d'intérêt général. Les deux parties auront la faculté de résilier le contrat collectif d'assurance annuellement, moyennant le respect du délai préavis tel qu'il résultera de l'offre du candidat attributaire. A titre indicatif et sans que cela constitue un engagement de l'acheteur, la notification du marché interviendra dans le courant de l'été 2025.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Il sera fait application des dispositions idoines du Code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Convention de participation pour la mise en oeuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents des membres du groupement de commandes

Description : Il s'agit de la phase candidatures d'une procédure avec négociation impliquant que seuls les candidats sélectionnés par l'acheteur seront autorisés à remettre une offre. La forme du groupement n'est pas imposée. Les exigences posées dès cette phase candidatures sont les suivantes : (i) Il n'est pas laissé la possibilité pour un même opérateur économique de se présenter pour le marché concerné en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements; (ii) Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. La présente consultation est réservée aux Compagnies d'assurances, Institutions de Prévoyance, Mutuelles et intermédiaires d'assurances. Les intermédiaires habilités à présenter des opérations d'assurance (attestation d'inscription à l'ORIAS) peuvent également candidater en groupement avec les opérateurs précités. Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Le nombre de candidats sélectionnés est de 5 maximum. Chaque candidature sont analysée, en premier lieu, à l'aune de son aptitude à exercer l'activité professionnelle, sa capacité économique et financière, ses capacités techniques et professionnelles. Toute candidature ne satisfaisant pas les niveaux spécifiques minimaux suivants sera éliminée : Risque prévoyance : Un CA minimum global de 135 000 000 Euros HT et un CA minimum au titre de

contrats collectifs de prévoyance complémentaire de 45 000 000 Euros HT ; Rapport entre les fonds propres et le Solvency Capital Requirement (SCR) : Taux de couverture minimum de 150 % ; Agrément du candidat en qualité de compagnie d'assurance, institution de prévoyance ou mutuelle ; Pour les intermédiaires (agent général, courtier) : attestation de l'ORIAS en cours de validité. Au cas où le nombre de candidatures recevables serait supérieur à 7, et en application de l'article R 2142-16 du Code de la Commande Publique, les candidatures seront sélectionnées selon les critères pondérés suivants : Capacités économiques et financières des candidats (à l'aune des renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat) - 40%, Capacités techniques des candidats (à l'aune des effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années) - 30%, Capacités de gestion en assurance des candidats (à l'aune de la liste des principaux services effectués /références) - 30%.

Identifiant interne : 2024NM006118

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 66510000 Services d'assurance

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

5.1.3 Durée estimée

Durée : 72 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : La consultation (phase offre) comportera une prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.), pour laquelle les candidats sélectionnés devront impérativement faire une proposition à l'appui de leurs offres : P.S.E. n°1- Contrat collectif à adhésion obligatoire - l'ensemble de la population éligible adhère au régime de base (hors reprise du passif) et l'adhésion aux différentes options est facultative. Ainsi, dans le souci d'assurer à l'ensemble de leurs agents une couverture optimale des risques lourds, le groupement de commande s'est engagé dans un processus de négociation collective, conformément aux dispositions de l'article 3.2 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, en vue d'aboutir à la mise en place de contrats collectifs de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire dont la mise en oeuvre sera matérialisée, le cas échéant, par la signature d'un accord collectif. Si d'aventure aucun accord n'était trouvé à l'issue des négociations collectives, l'adhésion aux contrats collectifs de prévoyance complémentaire serait alors facultative en l'absence de transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023. A contrario, si les textes réglementaires et législatifs à paraître instituaient le caractère obligatoire de l'adhésion aux contrats collectifs de prévoyance complémentaire, l'adhésion aux contrats collectifs de prévoyance complémentaire serait alors obligatoire en vertu du principe de faveur avec l'accord collectif national du 11 juillet 2023. La P.S.E ne se substitue pas à la solution base, mais vient y ajouter un ou plusieurs éléments, en l'espèce le caractère obligatoire de l'adhésion. Le choix de retenir ou non une P.S.E., en ce qu'il ne découlera pas de l'application des critères d'analyse des offres, sera laissé, eu égard aux circonstances décrites supra, à la discrétion de l'acheteur.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires (CA) (réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles) global et le chiffre d'affaires minimum net de réassurance en prévoyance collective. Déclaration de solvabilité en présentant le rapport entre les fonds propres et le Solvency Capital Requirement (SCR). Pour les intermédiaires (agent général, courtier) : Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (déclaration appropriée de banque ou la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinent).

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles

Description : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. Une liste des principaux services effectués (prestations d'importance équivalentes à l'objet du marché) au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Description : (i) Une lettre de candidature (type DC1, DUME ou équivalent) ; (ii) Une déclaration sur l'honneur (annexée au RC) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner à un marché ou règles d'effet équivalentes pour les candidats non établis en France, telles que définies aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique ; (iii) Les certificats fiscaux et sociaux (impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales) délivrés par les administrations et organismes compétents, listés à l'Annexe préliminaire n°4 du Code la Commande Publique créé par arrêté du 22 mars 2019 ; (iv) Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 (attestation Urssaf de

l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale datant de moins de six mois - cocontractant établi en France) ou D. 8222-7 (attestation sociale ou documents relatifs aux cocontractants établis à l'étranger) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (liste nominative des salariés étrangers que le candidat emploie et soumis à l'autorisation de travail) ; (v) Le numéro unique d'identification, le Siren, pouvant remplacer à compter du 1er novembre 2021 la production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion, attestant ainsi que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L. 2141-3 du Code la Commande Publique ; (vi) Une copie du ou des jugements prononcés lorsque l'entreprise est en redressement judiciaire ; (vii) ou les documents équivalents ou déclaration en cas de candidats étrangers, traduits en français Par ailleurs, devront être produits : (i) Agrément du candidat en qualité de compagnie d'assurance, institution de prévoyance ou mutuelle ; (ii) Pour les intermédiaires (agent général, courtier) : pouvoir écrit accordé pour engager l'organisme d'assurance qu'il représente, attestation de l'ORIAS en cours de validité

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 7

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 21/01/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nantes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Nantes Métropole

Numéro d'enregistrement : 24440040400129

Adresse postale : 2 Cours du Champ de Mars

Ville : Nantes Cedex 9

Code postal : 44923

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Point de contact : Service marchés publics

Adresse électronique : contact.marches@nantesmetropole.fr

Téléphone : 0240419000

Adresse internet : <https://metropole.nantes.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 17440005100010

Adresse postale : 6, allée de l'Île Gloriette CS 24111

Ville : Nantes Cedex

Code postal : 44041

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 0255101002

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 74554ee5-cd17-4168-b19d-9741f636f4f2-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : Modification de deux éléments : le nombre maximum de candidats sélectionnés pourra être de 7 ; suppression d'une exigence de niveau minimum de capacité tenant au nombre de personnes gérées dans le cadre de contrats collectifs de prévoyance (suppression de la mention "Le candidat gère au moins 55 000 personnes dans le cadre de contrats collectifs de prévoyance dont a minima 10 contrats en cours de même nature dans des structures employant a minima 5 000 agents ou salariés" dans la section 5.1 - identifiant technique du lot : LOT0001)

10.1 Modification

Identifiant de la section : LOT-0001

Identifiant de la section : LOT-0001

Description des modifications : le nombre maximum de candidats sélectionnés pourra être de 7 ; suppression d'une exigence de niveau minimum de capacité tenant au nombre de personnes gérées dans le cadre de contrats collectifs de prévoyance (suppression de la mention "Le candidat gère au moins 55 000 personnes dans le cadre de contrats collectifs de prévoyance dont a minima 10 contrats en cours de même nature dans des structures employant a minima 5 000 agents ou salariés" dans la section 5.1 - identifiant technique du lot : LOT0001)

Les documents de marché ont été modifiés le : 14/01/2025

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8795de3d-dd9d-42c5-acc2-1a93aec2ae7a - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 14/01/2025 à 15:55

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2025